



Faculté des Langues, lettres, et Arts - Kénitra

Contrat de Formation Continue

(À imprimer en une feuille recto-verso)

Le présent contrat de formation continue est établi entre les soussignés : Université Ibn Tofaïl, représentée par son Président, Mr le Professeur **Azzedine EL MIDAOUI**, d'une part

et Mr (Mme) : CIN:
..... Adresse:
..... d'autre part:

Il est convenu et arrêté ce qui suit

Article 1: Objet du Contrat

Dans le cadre de la formation continue, l'apprenant s'engage à suivre la formation intitulée: **"Nouveau Média, et Marketing Numérique"** pour l'obtention de: Master d'Université Spécialisé (MUS)..

Article 2: Durée de la formation

La formation mentionnée ci-dessus se déroulera du 30 Septembre 2022 au 30/07/2024

Article 3: Accès à la formation

Le candidat doit répondre aux critères de sélection définis dans le descriptif de la formation.

Article 4: Conditions générales

L'apprenant est soumis à la discipline générale de l'Université Ibn Tofaïl et au règlement intérieur de la formation continue. Ce dernier doit contracter une assurance responsabilité civile pour la durée de la formation.

Article 5: Déroulement de la formation

La formation mentionnée ci-dessus est assurée par l'Etablissement d'attache de la Filière. Celle-ci s'engage à accueillir le candidat dans ses locaux d'enseignement et à mettre à sa disposition les moyens pédagogiques et techniques nécessaires pour favoriser l'apprentissage et l'acquisition des compétences conformément au descriptif de cette formation.

Article 6: Évaluation

Le candidat doit se soumettre aux conditions d'évaluation, telles qu'elles sont indiquées dans le descriptif de la formation.

Article 7: Coût de formation

Le bénéficiaire de la formation citée ci-dessus s'engage à verser au profit de l'Université Ibn Tofaïl de Kenitra la somme de **21000** Dirhams, dont **1000,00** Dirhams non remboursable de Frais d'étude de dossier.

Article 8: Modalités de paiement

- Les frais de formation peuvent être réglés en deux versements au maximum dont le premier est effectué à la signature du présent contrat,
- Les versements sont effectués au compte n° : **310 330 1006 021 7019801 01 68** ouvert à la Trésorerie Provinciale de Kenitra au nom de L'UIT-PROJETS DE RECH.SCIENT&FORM de l'Université Ibn Tofaïl.
- En cas d'interruption de la formation par l'apprenant ou de son exclusion suite à une décision du Conseil d'établissement, aucun remboursement ne peut être réclamé.

Article 9: Différends

Toute contestation de l'exécution du présent contrat sera réglée à l'amiable ou à défaut portée devant les tribunaux du Maroc, statuant en matière administrative.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé à Kenitra,

Le Président de l'Université Ibn Tofail

**Le Doyen ou le Directeur de
l'Établissement d'attache de la
Formation**

Le :

Le Coordinateur de la Formation

Le Bénéficiaire de la Formation